

enfants. Il ajouta que s'il se trouvait sans travail il recevrait, en moins de trois jour, \$9.75 par semaine. A Londres un homme peut vivre avec \$9.75 par semaine, s'il ne fait pas de folles dépenses. Je me suis ensuite rendu à une épicerie, tenue par un homme, sa femme et deux employés. L'homme et la femme travaillaient dans le magasin, l'un des employés recevait des indemnités de maladie de 17 shillings par semaine, de même que les soins médicaux et les médicaments nécessaires. L'autre, un jeune garçon, retirait \$5.17 par semaine parce qu'il se trouvait sans emploi. L'assurance-chômage est devenue d'application si générale en Angleterre que 18 des 20 millions d'employés sont protégés par les avantages de la loi concernant l'assurance-chômage.

Je me dis souvent que lorsque la prospérité sera revenue au Canada et qu'il nous faudra une plus forte immigration—et je suis convaincu que nous avons besoin de l'immigration pour tenir ce pays à flot—nous éprouverons de grandes difficultés à attirer des immigrants britanniques. Ils diront "Pourquoi aller dans ce pays? Nous avons, chez nous, l'assurance contre la maladie et l'assurance contre le chômage; au Canada nous n'aurions ni l'une ni l'autre." Comme résultat, il nous sera difficile de décider les gens capables de rendre de bons services au Canada à quitter leur cher pays pour venir ici bien que nous ayons une terre d'abondance.

M. NEEDHAM: L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. MacNICOL: S'il est possible de répondre brièvement.

M. NEEDHAM: L'honorable député a-t-il visité des fermes en Grande-Bretagne? Pourrait-il nous parler du travail sur les fermes?

M. MacNICOL: Je n'ai pas visité les fermes, mais je sais que leurs employés bénéficient maintenant du plan d'assurance contre le chômage.

En Grande-Bretagne on étend le plus possible les avantages de l'assurance-chômage. En fait, j'avais l'intention de parler des catégories de personnes qui en profitent, en traitant du système américain, dans la suite de mes remarques.

Le système allemand, tout en étant très bon, ne vaut pas celui de la Grande-Bretagne. Mais il comprend trois choses, dont la première est l'assurance contre les accidents. Un travailleur blessé dans un accident a droit à une indemnité. Le système comprend aussi l'assurance contre l'invalidité et l'assurance contre le chômage. Toutes les trois sont grou-

pées ensemble, ce qui, à mon avis, est avantageux. Mais en Allemagne, les taux sont plus élevés et les indemnités beaucoup plus faibles qu'en Grande-Bretagne. C'est un système d'Etat fédéral, et je suppose qu'on n'a pas pu, à cause de cela, en assurer le fonctionnement d'une manière aussi précise et efficace que dans notre mère patrie. Les indemnités, en Allemagne, sont moins élevées. Un homme marié sans charge de famille reçoit de \$1.80 à \$4.92 par semaine. S'il a des charges de famille, il reçoit de \$3.12 à \$8.40 par semaine. L'application générale du système, en Allemagne, à mon avis, n'est pas du tout comparable à celle du système anglais.

Avant de passer à la discussion de l'assurance contre le chômage aux Etats-Unis, il pourrait être bon de faire connaître aux honorables députés la portée du système britannique. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le plan atteint environ 18 millions de travailleurs, sur une vingtaine de millions. Le taux des contributions est de 20 c. par semaine payés par l'employeur, 20 c. par l'employé, et 20 c. par l'Etat. Il est stipulé qu'un employé doit avoir versé 30 contributions dans une période de deux ans, ce qu'il démontre en présentant au bureau une carte portant 30 timbres. La période d'attente est fixée à trois jours; un homme reçoit 17 shillings par semaine, une épouse, 9 shillings, et chaque enfant 3 shillings plus 25 p. 100. Les indemnités sont ordinairement payées pendant une durée de 26 à 52 semaines.

Dans les cas où un employé a travaillé pendant très longtemps sans rien retirer du plan d'assurance contre le chômage, cette durée est considérablement étendue. A mon avis, le système qui fonctionne en Grande-Bretagne est le meilleur au monde.

Avant de décrire la situation aux Etats-Unis, je devrais peut-être parler de l'ancienne législation canadienne, qui concernait environ 1,700,000 travailleurs de notre pays. Les contributions étaient établies sur la base suivante: 25 cents par le patron, 25 cents par l'employé et 10 cents plus les frais par l'Etat. En Grande-Bretagne les frais sont acquittés à même la caisse commune. La loi canadienne prévoyait une contribution de quarante versements échelonnés sur une période de deux ans. La période d'attente était fixée à six jours. Un mari retirait \$6 par semaine, une épouse \$2.70 et un enfant 90 cents. Ils pouvaient toucher cette indemnité pendant une période variant de 78 à 100 jours.

Je veux maintenant dire un mot de ce que l'on a accompli aux Etats-Unis dans le domaine de l'assurance-chômage. Pendant longtemps, on y fit une étude sérieuse et approfondie de ce problème. J'ai visité plusieurs Etats et j'ai fait une étude particulière du plan qui fut mis en vigueur la première fois

[M. MacNicol.]